



PARTI CULINAIRE DU QUÉBEC



ÉTATS FINANCIERS

Audité

31 décembre 2018

PARTI CULINAIRE DU QUÉBEC

31 décembre 2018

Sommaire

	Page
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1-3
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Flux de trésorerie	6
Situation financière	7
Notes complémentaires	8-9
Cadre de référence relatif aux sources et à l'utilisation du financement	10-12

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du comité exécutif du Parti Culinaire du Québec

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Parti Culinaire du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2018 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice initial de sept mois terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Parti à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Parti ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Parti à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenu d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Parti à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Fondement de l'opinion avec réserve

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendant du Parti Culinaire du Québec conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à mon audit des états financiers au Canada et je me suis acquitté des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Cependant comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, le parti tire des produits d'adhésions et de contributions dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, mon audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes du parti et je n'ai pas pu déterminer si certains redressements pourraient devoir être apportés aux montants des produits, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour l'exercice initial de sept mois terminé le 31

décembre 2018, de l'Actif à court terme au 31 décembre 2018, et de l'actif net négatif au 31 décembre 2018.

Opinion

À mon avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Parti Culinaire du Québec au 31 décembre 2018, ainsi que de ses résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice initial de sept mois terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'article 113 de la loi électorale et selon le bulletin B-1 publié en janvier 2015, j'ai également audité les colonnes annuelles et électorales de la catégorie « Parti » de l'annexe « Cadre de référence relatif aux sources et à l'utilisation du financement » ainsi que la colonne « Parti (exercice courant) » du Tableau I Revenus, du Tableau II Dépenses et du Tableau III État de la trésorerie présentés en annexe aux états financiers. La colonne « Instances » de ces annexes n'a pas fait l'objet d'un audit.


Tremblay CPA Inc.
Tremblay CPA Inc.¹

27 mai 2019

668 rue Eva,
Greenfield Park, Qc.
J4V 2C4

1- Par Eric Tremblay, MBA, CPA auditeur. Permis de comptabilité publique A143315

PARTI CULINAIRE DU QUÉBEC

ÉTAT DES RÉSULTATS

Audité
pour l'exercice initial de sept mois terminé le 31 décembre 2018

2018

PRODUITS

Allocations	\$	101
Appariement		3
Contributions		3
Remboursement des frais d'audit		862

TOTAL DES PRODUITS

969

CHARGES

Fournitures et frais de bureau		308
Frais bancaires		36
Honoraires professionnels		1,725
Publicité		770

TOTAL DES CHARGES

2,839

INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES

\$ (1,870)

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

PARTI CULINAIRE DU QUÉBEC

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Audité
pour l'exercice initial de sept mois terminé le 31 décembre 2018

	Non affecté	Investi en immobilisations	2018
SOLDE AU DÉBUT	\$ -	\$ -	\$ -
Insuffisance des produits sur les charges	(1,870)	-	(1,870)
SOLDE À LA FIN	\$ (1,870)	\$ -	\$ (1,870)

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

PARTI CULINAIRE DU QUÉBEC

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Audité
pour l'exercice initial de sept mois terminé le 31 décembre 2018

2018

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Insuffisance des produits sur les charges	\$	(1,870)
Éléments hors trésorerie		
Variation des débiteurs		(862)
Variation des créditeurs		2,802

FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT 70

AUGMENTATION NETTE DE L'ENCAISSE

Encaisse au début -

Encaisse à la fin \$ 70

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

PARTI CULINAIRE DU QUÉBEC

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Audité
Au 31 décembre 2018

2018

		ACTIF	
ACTIF COURT TERME			
Encaisse		\$	70
Remboursement des frais d'audit			862
TOTAL DE L'ACTIF		\$	932
		PASSIF	
PASSIF COURT TERME			
Charge à payer		\$	1,725
Effet à payer au chef du parti, sans intérêt, remboursable sur demande			1,077
TOTAL DU PASSIF COURT TERME			2,802
		ACTIF NET NÉGATIF	
NON AFFECTÉ			(1,870)
TOTAL DU PASSIF ET DE L'ACTIF NET		\$	932

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

APPROUVÉ PAR LE REPRÉSENTANT OFFICIEL DU PARTI

_____	Représentant officiel du parti
Frédéric St-Laurent	
_____	Chef du parti
Jean-Louis Themistocle	
27 mai 2019	Date

PARTI CULINAIRE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Audité
au 31 décembre 2018

1- STATUTS

Le parti Culinaire du Québec est un parti politique qui a été autorisé par le Directeur général des élections du Québec, en vertu de la Loi électorale du Québec, le 7 juin 2018. Son objectif est de promouvoir le plaisir de la gastronomie à travers le débat politique.

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

a) Comptabilisation des produits

Apports

Le Parti Culinaire du Québec applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus en dotations sont constatés à titre d'augmentation directe de l'actif net au cours de l'exercice.

Ventes d'articles promotionnels

Les produits provenant de la vente d'articles promotionnels sont constatés au moment de l'expédition.

b) Apports reçus sous forme de services

Le fonctionnement du parti dépend principalement du travail de membres bénévoles. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des contributions reçues sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

c) Estimation comptable

Pour dresser les états financiers, la direction du parti doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes y afférant et les annexes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que le parti pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

PARTI CULINAIRE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

Audité

au 31 décembre 2018

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

d) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique du parti consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie le solde bancaire et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

e) Évaluation des instruments financiers

Le parti Culinaire du Québec évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués subséquemment au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des dépôts à terme et des remboursements à recevoir du Directeur général des élections du Québec. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des crédetes.

3- INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Le parti, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante présente l'exposition du Parti Culinaire du Québec aux risques importants à la date du bilan, soit au 31 décembre 2018.

Risque de crédit

Le parti est exposé à un risque de crédit sur les remboursements à recevoir du Directeur général des élections du Québec.

Risque de taux d'intérêt

Le parti est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe, qui sont constitués uniquement d'effets à payer. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent le parti à un risque de variation de la juste valeur.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité du parti est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. Le parti est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

Parti Cullinaire du Québec

CADRE DE RÉFÉRENCE RELATIF AUX SOURCES DE FINANCEMENT ET À L'UTILISATION DU FINANCEMENT
Loi électorale (RLRQ, chapitre E-3.3), article 113, Bulletin B-1
Exercice du 7 juin 2018 au 31 décembre 2018

SOURCES DE FINANCEMENT							
Entités autorisées		Parti (Audité)		Instances (Non auditées)		Total entités autorisées \$	Pourcentage excluant les transferts entre entités autorisées
Financement du directeur général des élections	Référence à la Loi électorale	Annuelles \$	Électorales \$	Annuelles \$	Électorales \$		
Allocations	Section I, Ch. II	Art. 82, 82.1	101.18	-		101.18	10.4%
Revenus d'appariement		Art. 82.2	2.50	-			2.50
Remboursement des frais de vérification (audit)	Section IV, Chap. II Art. 112		862.32			862.32	89.0%
Remboursement des dépenses électorales	Tableau I			-	-	-	0.0%
Total du financement du directeur général des élections			968.00	-	-	968.00	99.7%
Revenus autonomes	Tableau I		2.50		-	2.50	0.3%
Transferts des entités autorisées	Tableau I		-		-	-	
Total du financement du parti et des instances			968.50	-	-	968.50	100%
Financement total			968.50		-		

UTILISATION DU FINANCEMENT								
Dépenses		Parti (Audité)		Instances (Non auditées)		Total entités autorisées \$	Pourcentage excluant les transferts entre entités autorisées	
		Annuelle \$	Électorale \$	Annuelle \$	Électorale \$			
Administration courante	Tableau II	2,068.52		-		2,068.52	213.6%	
Communication et diffusion d'un programme politique		770.33		-		770.33	79.5%	
Coordination de l'action politique		-		-		-	0.0%	
Transferts aux entités autorisées		-		-		-		
Dépenses ayant trait aux élections		-		-	-		-	0.0%
Autres dépenses		-		-	-		-	0.0%
Total des dépenses du parti et des instances			2,838.85	-	-	2,838.85	293.1%	
Dépenses totales			2,838.85		-			
Excédent (insuffisance) du financement sur les dépenses			(1,870.35)		-	(1,870.35)		
Annuelles : (1,870.35) \$								
Électorales : - \$								
Variation du financement par les postes du bilan								
Augmentation (diminution) de la trésorerie	Tableau III	70.06		-		70.06 \$	7.2%	
Augmentation (diminution) des éléments du fonds de roulement autre que la trésorerie		(1,940.41)		-		(1,940.41) \$	-200.4%	
Acquisition (disposition) des actifs à long terme				-		-	0.0%	
Diminution (augmentation) des emprunts à long terme				-		-	0.0%	
Financement total utilisé			968.50		-	968.50 \$	100%	

Déclaration de la représentante officielle ou du représentant officiel

Je déclare que tous les renseignements contenus dans ce rapport sont vrais, exacts et complets.

Date

Signature du représentant officiel

Parti Culinaire du Québec
Exercice du 7 juin 2018 au 31 décembre 2018

TABLEAU I : REVENUS

	Parti (exercice courant) Audité	Parti (exercice précédent) Audité	Rapports financiers cumulés des instances (exercice courant) Non audité	Référence: État des résultats d'une instance autorisée
	\$	\$	\$	
REMBOURSEMENT DES DÉPENSES ÉLECTORALES				
<i>Avances et remboursements du directeur général des élections</i>	-	-	-	Ligne 5
<i>Moins : remboursement d'avances excédentaires</i>	-	-	-	Ligne 21
Total du remboursement des dépenses électorales	-	-	-	
REVENUS AUTONOMES				
<i>Contributions</i>	2.50	-	-	Ligne 1 (Annexe 3)
<i>Adhésions (cartes de membres)</i>	-	-	-	Ligne 2
<i>Revenus d'activités politiques</i>	-	-	-	Ligne 3
<i>Revenus accessoires</i>	-	-	-	Ligne 4
<i>Remboursement TPS/TVQ</i>	-	-	-	
<i>Intérêts gagnés</i>	-	-	-	Ligne 9
<i>Autres revenus (préciser)</i>	-	-	-	Lignes 10 à 18
<i>Autres revenus (préciser)</i>	-	-	-	
Total des revenus autonomes	2.50	-	-	
TRANSFERTS DES ENTITÉS AUTORISÉES				
<i>Des instances au parti</i>				
<i>Cession du remboursement des dépenses électorales</i>	-	-		
<i>Autres revenus de transferts</i>	-	-		
Total des transferts des instances au parti	-	-		
<i>Du parti aux instances</i>				
<i>Entre instances</i>			-	Ligne 6
			-	Ligne 7
Total des transferts	-	-	-	

TABLEAU II : DÉPENSES

	\$	\$	\$	
ADMINISTRATION COURANTE				
<i>Salaires et charges sociales</i>				
<i>Direction générale et personnel d'encadrement</i>	-	-		
<i>Recrutement de membres et financement</i>	-	-		
<i>Personnel administratif et informatique</i>	-	-		
<i>Charges sociales</i>	-	-		
Total partiel	-	-		
<i>Honoraires et autres rémunérations</i>				
<i>Administration</i>	-	-		
<i>Vérification (audit)</i>	1.724.63	-		
<i>Juridiques</i>	-	-		
<i>Autres (préciser)</i>	-	-		
Total partiel	1.724.63	-		
<i>Locaux et frais afférents</i>				
<i>Loyer</i>	83.51	-	-	Ligne 32
<i>Taxes foncières et assurances</i>	31.43	-		
<i>Entretien et réparations</i>	60.00	-		
<i>Chauffage et électricité</i>	22.50	-		
<i>Amortissement bâtiments et améliorations locatives</i>	-	-		
<i>Perte sur disposition d'immobilisation</i>	-	-	-	Ligne 36
Total partiel	197.44	-	-	
<i>Fonctionnement</i>				
<i>Télécommunications</i>	34.97	-	-	Ligne 33
<i>Secrétariat et frais de bureau</i>	75.36	-	-	Ligne 30
<i>Location et entretien des équipements</i>	-	-		
<i>Frais de déplacement et de représentation</i>	-	-		
<i>Amortissement mobilier et équipements</i>	-	-		
Total partiel	110.33	-	-	
<i>Frais financiers</i>				
<i>Intérêts sur emprunts</i>	0.12	-	-	Ligne 20
<i>Frais de service et d'administration</i>	36.00	-	-	Ligne 35
Total partiel	36.12	-	-	
<i>Autres (préciser)</i>	-	-	-	Lignes 37 à 41
Total administration courante	2.068.52	-	-	

TABLEAU II : DÉPENSES (suite)

	Parti (exercice courant) Audité	Parti (exercice précédent) Audité	Rapports financiers cumulés des Instances (exercice courant) Non audité	Référence: État des résultats d'une instance autorisée
	\$	C	\$	
COMMUNICATIONS ET DIFFUSION D'UN PROGRAMME POLITIQUE				
Rémunération : salaires, honoraires et charges sociales	-	-	-	
Publicité	770.33	-	-	Ligne 31
Réseaux sociaux et sites Web	-	-	-	
Relations publiques	-	-	-	
Frais de déplacement et de représentation	-	-	-	
Amortissement logiciels et sites Web	-	-	-	
Autres (préciser)	-	-	-	
Total communications et diffusion d'un programme politique	770.33	-	-	
COORDINATION DE L'ACTION POLITIQUE				
Rémunération : salaires, honoraires et charges sociales	-	-	-	
Activités de financement	-	-	-	Ligne 25
Activités politiques	-	-	-	
Frais de participation : réunions statutaires congrès, comités (repas, transport, etc.)	-	-	-	Ligne 29
Autres (préciser)	-	-	-	
Total partiel	-	-	-	
Dépenses de campagne à la direction	-	-	-	
Moins : Remboursement des dépenses de campagne (article 88.9*)	-	-	-	
Total partiel	-	-	-	
Total coordination de l'action politique	-	-	-	
TRANSFERTS AUX ENTITÉS AUTORISÉES				
Des instances au parti	-	-	-	Ligne 22
Du parti aux instances	-	-	-	
Cession de la réclamation du remboursement des dépenses électorales	-	-	-	
Autres dépenses de transfert	-	-	-	
Total des transferts du parti aux instances	-	-	-	
Entre instances	-	-	-	Ligne 23
Total des transferts aux entités autorisées	-	-	-	
DÉPENSES AYANT TRAIT AUX ÉLECTIONS				
Transferts aux agents officiels	-	-	-	Ligne 24
Dépenses préélectorales	-	-	-	Ligne 27
Dépenses postélectorales	-	-	-	Ligne 28
Dépenses électorales attribuables aux agents officiels	-	-	-	Ligne 26
Moins : Dépenses remboursées par les entreprises médiatiques	-	-	-	
Dépenses électorales remboursées par les agents officiels	-	-	-	
Fermeture du fonds électoral	-	-	-	Ligne 8
Autres : (préciser)	-	-	-	
Total des dépenses ayant trait aux élections	-	-	-	
AUTRES DÉPENSES				
Contributions non conformes d'un exercice précédent	-	-	-	Ligne 34
Amendes et pénalités	-	-	-	
Dons, cadeaux, soirées hommages, etc.	-	-	-	
Autres (préciser)	-	-	-	
Total autres dépenses	-	-	-	
Total des dépenses du parti et des instances	2.838,85	-	-	

TABLEAU III : ÉTAT DE LA TRÉSORERIE

	Parti (exercice courant) Audité	Parti (exercice précédent) Audité	Variation cumulée des instances Non audité
	\$	\$	\$
Encaisse (découvert d'encaisse)	70.06	-	-
Petite caisse	-	-	-
Placements encaissables sur demande	-	-	-
Marge(s) de crédit bancaire	-	-	-
Total de la trésorerie	70.06	-	-
Variation de la trésorerie		70.06	-

Déclarations pour le rapport financier d'un parti autorisé**Signature et déclaration du représentant officiel**

Je, Frédéric St-Laurent,
Prénom Nom
représentant(e) officiel(le) du parti politique autorisé Parti culinaire du Québec,
Nom du parti politique autorisé

déclare ce qui suit :

1. La sollicitation de contributions n'a été faite que sous ma responsabilité ou par l'entremise des personnes que j'ai désignées par écrit conformément à la Loi électorale (LE).
2. Toutes les contributions recueillies ont été versées par des électeurs en conformité avec les dispositions de la section II du chapitre II de la LE.
3. Tous les comptes bancaires ouverts au bénéfice du parti sont inscrits au présent rapport.
4. Toutes les sommes recueillies pour le parti ont été déposées à même le ou les comptes bancaires ouverts au bénéfice du parti et sont conformes à la Loi.
5. Si applicable, toutes les sommes reçues du directeur général des élections ont été déposées à même le ou les comptes bancaires ouverts au bénéfice du parti.
6. Je confirme que l'allocation a servi à payer les dépenses se rapportant notamment à l'administration courante du parti, à la diffusion du programme politique, à la coordination de l'action politique des membres ou des sympathisants et aux dépenses électorales. L'allocation a également servi à rembourser le capital des emprunts (art. 83).
7. Les prêts obtenus et les cautions signées relativement à ceux-ci sont conformes à la Loi. Notamment, lorsque ces prêts proviennent d'un électeur, ils ont été versés à l'aide d'un chèque personnel de celui-ci, volontairement, sans compensation ni contrepartie, et ils ne feront pas l'objet d'un quelconque remboursement autrement que ce qui est prévu à l'acte d'emprunt.
8. Toutes les dépenses que j'ai faites ou autorisées, ainsi que celles du ou des délégués, le cas échéant, à l'exception des dépenses électorales, sont inscrites au rapport financier et ont été engagées conformément aux exigences de la Loi.
9. Toutes les sorties de fonds ont été acquittées à même le ou les comptes bancaires inscrits au présent rapport financier, à l'exception des dépenses électorales.
10. Aucune dépense n'a été acquittée en argent comptant, à l'exception de celles provenant d'une petite caisse constituée à même le fonds du parti, sous la responsabilité de la représentante officielle ou du représentant officiel.
11. Toutes les dépenses ont été engagées au prix courant du marché. De plus, un reçu de contribution a été remis pour tout bien ou service fourni gratuitement par un électeur, à l'exception du travail bénévole.
12. Les personnes ayant effectué du travail bénévole au sens de l'article 88 (1) au cours de la période l'ont fait personnellement et volontairement, et le fruit de ce travail a été fait sans compensation ni contrepartie.
13. Les renseignements contenus dans le présent rapport ainsi que ses annexes sont vrais, exacts et complets.

Signature de la représentante officielle ou du représentant officiel

Date

le 27 / 05 / 2019

Signature et déclaration du chef de parti

Je, THÉMISSOULTÉ JEAN-LOUIS
Prénom Nom
chef du parti politique autorisé PARTI CULINAIRE DU QUÉBEC
Nom du parti politique autorisé

déclare ce qui suit :

1. J'ai été informé(e) des règles de financement.
2. J'ai rappelé aux personnes autorisées à solliciter des contributions l'obligation de respecter les règles de financement.
3. J'ai été informé(e) des pratiques de sollicitation de mon parti et juge qu'elles sont conformes à la Loi.
4. Je déclare avoir transmis à la représentante officielle ou au représentant officiel toute l'information financière pour lui permettre de dresser ce rapport.
5. J'ai pris connaissance du rapport et j'ai obtenu tous les éclaircissements nécessaires sur son contenu.
6. Je prends acte de la déclaration de la représentante officielle ou du représentant officiel.
7. Je vous confirme qu'à ma connaissance, la représentante officielle ou le représentant officiel a réalisé son mandat en conformité avec la Loi.

Signature de la ou du chef du parti le 27 MAI 2019
Date